



CHAMPIONNAT DE FRANCE

Minimes & Juniors

CHÂTEAUBRIANT - 2 et 3 Avril 2022

DOSSIER DE COMPETITION



FFESSM

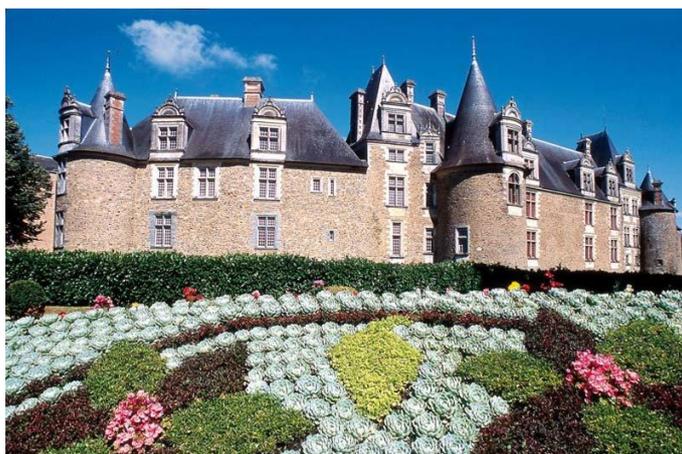
COMITÉ INTERRÉGIONAL
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE
HOCKEY SUBAQUATIQUE

Sommaire

1. Présentation Châteaubriant	2
2. Remerciements.....	3
3. Comité Organisateur.....	3
4. Commission Nationale.....	3
5. Déroulement du championnat	3
6. Règles du jeu :.....	4
7. Règlement de la piscine :.....	5
8. Plan du bassin :	6
9. Hébergements :	6
10. Restauration et T-shirt du championnat :.....	7

1. Présentation Châteaubriant

Bienvenue en Pays de Chateaubriant à tous nos compétiteurs (-rices).



Châteaubriant est une commune de l'Ouest de la France, située dans le département de la Loire-Atlantique, en région Pays de la Loire. Sous-préfecture, elle est le chef-lieu de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis, et le siège de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval. Elle fait partie de la Bretagne historique et du pays de la Mée. Entourée d'un paysage à dominante rurale, elle s'est développée autour de son château qui fut le théâtre de combats liés à l'affrontement entre la Bretagne et la France. Son économie s'est longtemps articulée autour de l'agriculture et du commerce de bétail, son rôle commercial étant symbolisé par la quasi-millénaire foire de Béré. L'industrie métallurgique s'est développée au xix^e siècle, suivie à la fin du siècle suivant par la plasturgie.

2. Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes, sans qui l'organisation de ce championnat n'aurait pu être possible et nous sommes particulièrement reconnaissant envers :

- Monsieur Alain HUNAULT, Président de la communauté d'agglomération de Châteaubriant-Derval
 - Monsieur Alain HUNAULT, Maire de Châteaubriant
 - Monsieur Georges-Henri NOMARI, Adjoint aux sports
 - Monsieur François LOPARD, Directeur des services des sports
 - Monsieur Jean-Noël BOISSONNEAU, Directeur pôle piscines
 - Le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique
 - Monsieur Jean Yves REDUREAU, Président du Comité Inter régional Bretagne Pays de la Loire
 - Madame Carole GILLET, Présidente de la Commission BPL hockey subaquatique
 - Monsieur Philippe LEPINEUX, Vice-président de la Commission BPL hockey subaquatique
- Le comité organisateur : Nelly ESTIER co-organisatrice (gestion des repas), Hélène FAUQUEUX co-organisatrice (réalisation des T-shirts) et Rémy GILLET pour la retransmission des matchs de la compétition,
- Le Commissaire Loïc FAUQUEUX , en charge des 2 compétitions, les Arbitres Nationaux officiels du hockey Subaquatique sans lesquels aucune compétition ne pourrait avoir lieu.
 - Le Club de Plongée de Châteaubriant (CPC) et tous les bénévoles pour la mise en place du matériel et leur présence tout le long de ce week-end de championnat.
 - Les encadrants de nos équipes présentes pour ce Championnat de France Jeunes.

3. Comité Organisateur

- Carole GILLET, Présidente de la commission BPL Hockey Subaquatique
- Philippe LEPINEUX, Vice-Président de la commission BPL Hockey Sub
- Nelly ESTIER, Vice - Présidente de l'AQUA Club La Guerche de Bretagne
- Hélène FAUQUEUX, chargée des finances CNHS
- Les bénévoles sur place

4. Commission Nationale

- Dominique RUAUX, Président de la commission nationale de Hockey subaquatique
- Thierry TIRARD, Coordinateur du Collège National des Commissaires
- Christophe FORLAY et Alexandre FUSTER du CNA pour la Gestion des Arbitres
- Hélène FAUQUEUX, Responsable chargée des finances de la CNHS
- Rémy GILLET, Secrétaire de la CNHS

5. Déroulement du championnat

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES ET JUNIORS :

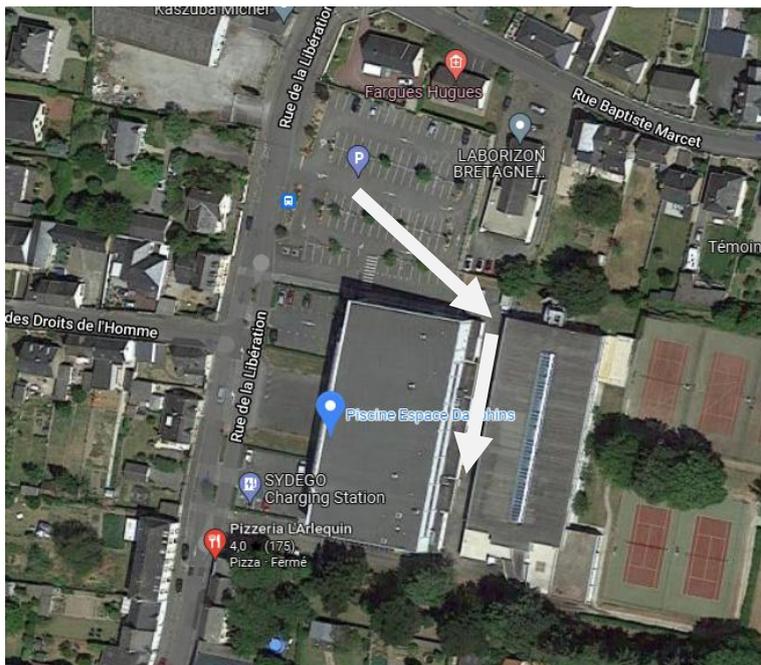
- Equipes MINIMES prévues : 12 équipes maximum
- Equipes JUNIORS prévues : 12 équipes maximum

Lieu :

Piscine Espace Dauphins - 33, rue de Libération - 44110 CHÂTEAUBRIANT - Tel. 02 40 81 16 51

L'entrée des participants (officiels, joueuses et joueurs) s'effectue par l'entrée des vestiaires collectifs après l'entrée de la Salle des Sports.

Les véhicules stationnent sur le grand parking à proximité de la Salle des Sports.



Il est recommandé de ne pas laisser ses affaires dans les vestiaires collectifs. Il pourra servir tout au long de la compétition de lieu de préparation ou debrief d'équipe au besoin. Merci d'en prendre soin également.

Les règles sanitaires seront les règles en vigueur aux dates de la compétition. Elles seront rappelées au préalable.

Accueil :

Samedi 2 avril 2022		Dimanche 3 avril 2022	
Accueil et contrôle des équipes	8H00	Début du 1 ^{er} match	8H00
Début du 1 ^{er} match	9H30	Fin du dernier match	17h15
Fin du dernier match	20H00	Remise des récompenses	18H00

6. Règles du jeu :

Le règlement de la compétition sera conforme à la réglementation de la CNHS dernière version en vigueur.

Marquage des points :

Match forfait : 0 point	Match perdu : 1 point	Match nul : 2 points	Match gagné : 4 points
-------------------------	-----------------------	----------------------	------------------------

Équipes :

Seules les équipes ayant renvoyé l'ensemble des documents, feuilles d'inscription et d'engagement dûment remplies ainsi que les frais d'engagement dans les délais définis par le CNC à la personne désignée sur ces documents, seront autorisées à participer (voir modalités d'inscription de la réglementation en vigueur). Les documents d'inscription sont disponibles sur le site de la commission nationale : <https://hockeysub.ffesm.fr/saison-2021-2022>.

La réunion des capitaines de chaque équipe sera organisée par le commissaire de la compétition Un(e) licencié(e) de l'équipe doit être impérativement présent(e) lors de la cérémonie de la remise des récompenses.

Chaque équipe doit être encadrée par un entraîneur fédéral 1^{er} degré (voir règlement en fonction du type de championnat).

Arbitres :

La réunion des arbitres de la compétition sera organisée par le responsable de l'arbitrage. Trois minutes avant la fin chaque match, les arbitres du match suivant devront se présenter à la table de marque, ceci afin de ne pas prendre de retard sur les horaires. Les arbitres doivent être disponibles du premier au dernier match, faute de quoi ils seront considérés comme absents.

Contrôle des documents liés aux équipes :

Le contrôle sera effectué à l'accueil des équipes dès 8H00. Tous les documents doivent impérativement être déposés 1h00 avant le 1^{er} match (cf feuille d'accueil).

Les licences, certificats médicaux, certificats de sur-classement, attestation QS-SPORT seront conformes à la réglementation en vigueur, il n'y aura aucune dérogation. Une autorisation parentale mentionnant l'intitulé et la date du championnat sera demandée. Le contrôle des licences et certificats médicaux se fera à l'intérieur du complexe sur le bord du bassin sur la table prévue à cet effet. Seules les équipes déclarées en règle seront autorisées à accéder à la piscine. Les autres devront se mettre en conformité avant de pouvoir y accéder. En cas de doute ou de question sur les documents à fournir, n'hésitez pas à contacter le commissaire de la compétition.

7. Règlement de la piscine :

Le comité organisateur ne saura être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objet.

Règlement :

- Seuls ont accès au bassin les organisateurs, les officiels, les compétiteurs et leurs entraîneurs,
- les accompagnants n'ont pas accès à la baignade,
- interdiction de fumer dans la piscine,
- interdiction de cracher,
- les shorts et bermudas sont interdits,
- tenue correcte en toutes circonstances,
- pas de chaussure de ville autour du bassins,
- interdiction d'utiliser des verres et des bouteilles en verre sur le bord du bassin,
- déposer les papiers et les reliquats de repas dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les athlètes de chaque équipe doivent passer par les douches et les pédiluves pour accéder au bassin.
- interdiction aux athlètes et responsables d'équipes de passer de la zone réservée aux joueurs à la zone publique directement.
- Les déplacements en dehors de la piscine se feront sous l'entière responsabilité du responsable d'équipe.

Des vestiaires collectifs seront mis à la disposition des équipes, il est vivement conseillé que les joueurs amènent avec eux leurs effets personnels afin d'éviter tout vol dont l'organisation ne peut être tenue pour responsable.

L'usage des bombes de peintures (pour les crosses) est interdit dans l'enceinte de L'Espace Dauphins et ses alentours (parking et pelouse...) toute trace laissée par un joueur verra la disqualification de son équipe pour l'ensemble du championnat de France.

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOUS ENGAGER
A RESPECTER CES RÈGLES PENDANT LA COMPÉTITION**

8. Plan du bassin :

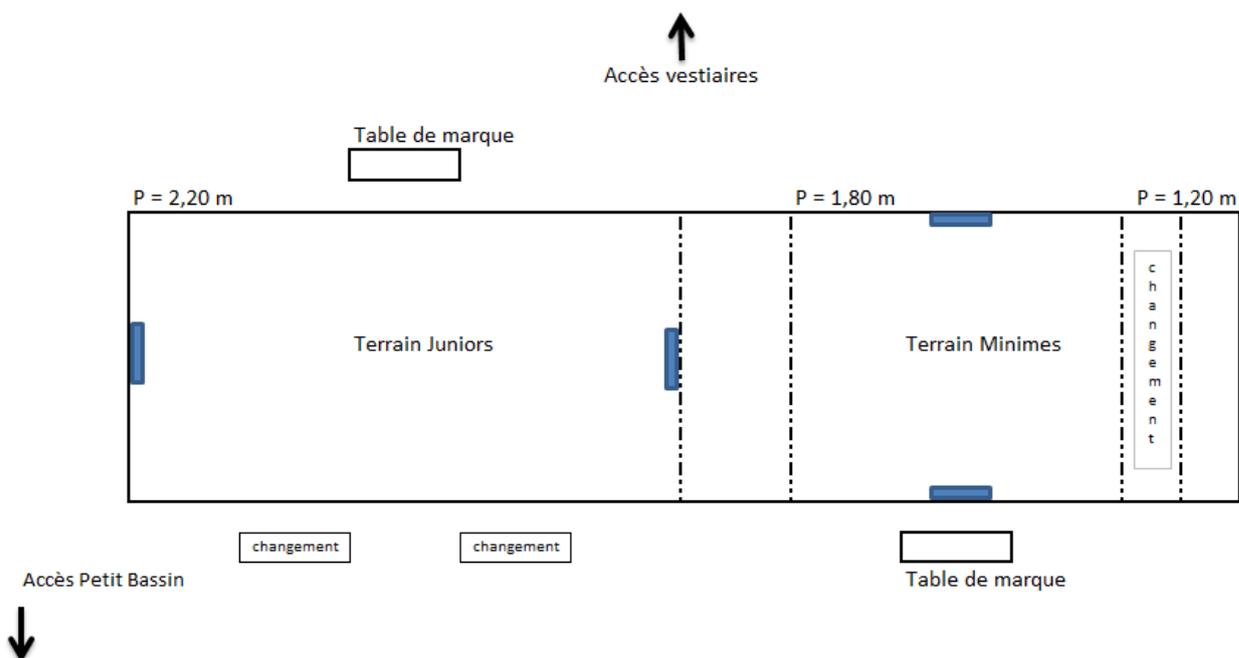
Informations sur l'équipement sportif :

- Type : Intérieur
- Nature du sol : Carrelage petite taille
- Forme du bassin : Rectangulaire/carré
- Longueur du bassin : 50 m
- Largeur du bassin : 15 m
- Profondeur minimum : 1.20 m
- Profondeur maximum : 2.20 m
- Nombre de couloirs de nage : 6



Des murs en plexiglas seront installés pour délimiter le terrain juniors ainsi que le terrain minimes.

Schéma de principe de configuration du bassin :



9. Hébergements :

Tous les hébergements possibles sont disponibles sur le site de l'office du tourisme à l'adresse suivante : <http://www.tourisme-chateaubriant.fr/organiser-son-sejour/ou-dormir/>

Et plus loin :

- Ibis Budget 44 Mesanger Ancenis (43.1 km)
- Ibis Styles 49 Segré (45.6 km)
- Ibis Budget 35 Chantepie (51.3 km)
- Brit Hôtel Pays de Vitré (49.4 km)
Zone Piquet 35370 Etrelles
tél : 02 23 55 22 19 vitre@brithotel.fr
- Gîte au Bois Charmant (15 couchages)
4619 La Gasnerie 35130 Ranné (35 km)
Tél : 07 61 03 71 60
contact@giteauboischarmant.fr

10. Restauration et T-shirt du championnat :

Le repas du samedi soir est à la charge des équipes.

Liste des restaurants sur Châteaubriant :

<http://www.tourisme-chateaubriant.fr/infos-pratiques/carte/carte-des-restaurants-et-food-trucks/>

Pour les participants et accompagnateurs sont proposés :

- Des formules sandwiches pour les samedis midis, dimanche midis ainsi que pour le retour : formule Bon Plan à 5,70 € ou formule Extra à 7,70 €.
- Le gobelet durable BPL Hockey Sub à 1 €.
- Le T-shirt de la compétition à 10 €.

Les commandes et le règlement sont obligatoires via la fiche commande Châteaubriant 2022 en PJ avant le mardi 1er mars inclus.

Merci de remplir une fiche par équipe et la retourner à Carole GILLET : presidente-hockey@cibpl.fr et Nelly ESTIER : nellyestier@live.fr

Le règlement peut se faire par virement ou chèque à l'ordre du RSSM (adresse : 5 la petite lande - 35140 Gosné).

IBAN RSSM : FR76 1360 6000 5937 6432 3100 082

TEE-SHIRT CHAMPIONNAT DE FRANCE

Tee-shirt technique respirant, séchage rapide, 100% polyester, 140gr/m2, manches raglan, intérieur lisse pour éviter les frottements.



Marquage poitrine



Marquage dos



CHAMPIONNAT DE FRANCE

Minimes & Juniors

CHATEAUBRIANT - 2 et 3 Avril 2022

11. Retransmission vidéo et communication :

Une retransmission vidéo sera mise en place pilotée par Rémy GILLET et le matériel de Ouest Plongée Développement. Un terrain de la compétition sera couvert, Les matchs seront retransmis sur des écrans sur place et si les moyens internet le permettent en lien sur la site de la FFESSM : <https://hockeysub.ffessm.fr/direct-video>

Des informations, photos et résultats seront communiqué sur la page [Facebook Hockey Subaquatique FFESSM](#).

12. Contacts Championnat de France :

- Carole GILLET - Tél : 06 23 46 44 40 - presidente-hockey@cibpl.fr
- Philippe LEPINEUX - Tél : 06 85 43 52 07 - lepineup@gmail.com
- Nelly ESTIER - Tél 02 99 96 36 46 ou 06 25 51 14 10 le soir - nellyestier@live.fr

13. Partenaires :

